



ABATTAGE D'ARBRES D'AVENUE

Dans le cadre de la campagne annuelle de l'entretien des arbres et du contrôle sanitaire de ceux-ci, il a été identifié que huit arbres devront être abattus sur le territoire communal, notamment dans les villages de Fleurier, Couvet et Saint-Sulpice.

Pour rappel, ces abattages sont nécessaires pour des raisons sanitaires et de sécurité.

Tout d'abord, afin d'assurer la sécurité des piétons et autres usagers du domaine public, mais également pour permettre d'effectuer les différents travaux de taille dans des conditions de sécurité optimales. En effet, les arbres malades et affaiblis dans leur structure peuvent potentiellement être dangereux et également contaminer les autres sujets saints.

L'ensemble de ces arbres seront remplacés par des essences diverses afin de rajeunir nos parcs et allées et favoriser également des îlots de fraîcheur de plus en plus recherchés.

Cette démarche permet ainsi de sauvegarder l'important patrimoine que constituent les arbres d'allées de nos villages. •

FAITES VIVRE VOTRE BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE !

La bibliothèque communale souhaite devenir plus que jamais un lieu de rencontres, de partage et de créativité. Pour cela, vos idées sont les bienvenues !

Vous aimeriez proposer un atelier tricot ou crochet, un atelier théâtre, un moment d'échange autour d'une passion, d'un savoir-faire ou d'un thème qui vous tient à cœur ? N'hésitez pas !

Chacun-e est libre de proposer une activité à la bibliothèque, ponctuelle ou régulière, pour petits et grands. La bibliothèque se veut un espace ouvert à toutes les initiatives favorisant la découverte, la convivialité et le lien entre les habitant-e-s.

Intéressé-e ? Une idée à partager ? Contactez l'équipe de la bibliothèque et construisons ensemble une programmation qui nous ressemble.

Contact : biblio.val-de-travers@ne.ch ou à la bibliothèque directement. •

PHOTO ANIMALIÈRE

CHOUETTE CHEVÊCHETTE

En période de reproduction, les chouettes chevêchettes se perchent au sommet des sapins pour faire entendre leurs chants. •



© Kevin Beuret

INFORMATIONS PRATIQUES

CONTRÔLE DES HABITANTS – RAPPEL DES OBLIGATIONS

Le Contrôle des habitants (rue du Temple 8, 2114 Fleurier / 032 886 43 00 / Commune.Val-de-Travers@ne.ch) rappelle que, selon la loi cantonale concernant l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants (LHRCH), du 3 novembre 2009, les annonces suivantes sont attendues de la population :

- Arrivée dans la commune

Toute personne physique qui établit son domicile dans une commune ou y séjourne au-delà de trois mois doit déclarer son arrivée au Contrôle des habitants. La déclaration doit avoir lieu dans les quatorze jours qui suivent le changement de domicile

- Changement de données

Les personnes, domiciliées ou en séjour, doivent communiquer au Contrôle des habitants, dans les quatorze jours dès l'événement, tout changement de données les concernant et contenues dans le registre, tel que changement d'identité, d'état civil, d'adresse, de logement dans le même immeuble, etc.

- Déclaration de départ

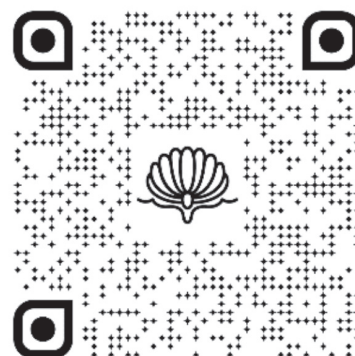
La personne qui quitte la commune doit annoncer son départ au Contrôle des habitants dans les quatorze jours qui suivent le changement de domicile et indiquer sa destination.

- Données fournies au Contrôle des habitants

Les propriétaires ou gérances sont tenus d'annoncer au Contrôle des habitants l'arrivée ou le départ de locataires, en indiquant les numéros des bâtiments et des logements concernés, même en cas de déménagement au sein du même bâtiment ou groupe de bâtiments, ainsi qu'en cas de réunion ou de division de logements.

OBJETS TROUVÉS

Vous avez perdu vos clés, un bijou, votre vélo, vos lunettes ? Visitez notre site internet, peut-être vous attend-il déjà !



CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

Statistiques 2025 sur le contrôle des champignons

Sur 42.3 kg de champignons contrôlés sur la commune de Val-de-Travers en 2025, 30.05 kg étaient comestibles, 3.32 kg impropres, 6.41 kg non comestibles et 2.52 kg toxiques. Aucun n'était mortel.

Ces statistiques démontrent l'importance d'un contrôle pour assurer la sécurité alimentaire. À Val-de-Travers, le contrôle des champignons est effectué gratuitement par Mme Frédérique Clerc toute l'année sur appel téléphonique et sur rendez-vous au 078 801 84 44. Entre septembre et fin octobre, des contrôles sont proposés dans le hall d'espaceVAL à Couvet tous les lundis soir. •



ANNONCES

À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMONews et www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi

MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet. **Plus d'informations :** www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

Adresses	Dates limites oppositions	Bien-fonds	Descriptions
Saint-Sulpice – Les Lerreux 23	02.03.2026	751	Mise en conformité d'un couvert
Buttes – Vy-Saulnier 6	02.03.2026	2199	Transformation d'un appartement et installation d'un ascenseur dans un immeuble